

**Déclaration pour le calcul du revenu
annuel brut du ménage :**

Données provisoires : 2025

Ménage	Parent 1	Parent 2
Nom et prénom		
Commune de domicile fiscal		
Téléphone		
E-Mail		
Taux d'activité annualisé		

Situation du ménage : toutes les personnes faisant ménage commun et de facto vivant sous le même toit avec l'enfant, y compris les personnes en union libre, ayant ou non un lien de parenté avec l'enfant.

Liste des enfants mineurs			
Nom	Prénom	Date de naissance	Structure d'accueil

- Pour les personnes ne souhaitant pas fournir les justificatifs, le tarif maximum est appliqué.**
Un calculateur tarifaire est disponible en ligne sur le Portail KIBE
- Cochez cette case si vous êtes exonéré d'impôt dans la commune de résidence et/ou corps diplomatique, ainsi que si vous habitez hors du périmètre RAT ou réseau conventionné. Les prestations seront facturées au prix coûtant. (Cf règlement art. 5.1 al. xii, xiii & xviii)

Calcul des revenus provisoires 2025

Revenus annuels bruts 2025
Données provisoires

Parent 1

Parent 2

Montant *annuel*

Montant *annuel*

2025 - Données provisoires

		Parent 1	Parent 2
		Montant <i>annuel</i>	Montant <i>annuel</i>
Activité(s) principale(s) & accessoire(s) salariée(s) Estimation de votre salaire annuel	Activité 1		
	Activité 2		
	Activité 3		
	Activité 4		
	Activité 5		
	Activité 6		
Allocations familiales			
SDIS (pompiers) Estimation annuelle de la solde et des indemnités	Solde		
	Indemnités		
Indépendants Estimation du bénéfice et/ou perte net <i>(Le bénéfice sera majoré de 20%)</i>			
Indemnités du chômage et/ou de l'APG <i>(Saisir le montant total brut)</i>	Chômage		
	APG		
Autres revenus sociaux : PC Familles, rentes, RI, etc. <i>(Saisir le montant total brut)</i>	PC familles		
	RI		
	Rentes (AI, etc.)		
Aides versées par les organismes publics : subside pour caisse-maladie (parents et enfants), aide au logement, etc.	Subsides ass. maladie		
	Aide au logement, autre		
Pensions alimentaires <u>reçues</u>			
Pensions alimentaires <u>versées</u>			
Autres revenus : - revenus immobiliers bruts perçus loyers et fermages - revenus boursiers, etc.	Loyers encaissés		
	Autres placements (code 410 impôt)		

Copies des documents à fournir :

- Les 3 dernières fiches du/des salaire/s mensuel/s et/ou des indemnités de chômage de l'année en cours ;
- Attestation de domicile de toutes les personnes du ménage (uniquement pour les nouvelles inscriptions) ;
- Attestation de travail (employeur) pour chaque personne faisant ménage commun avec l'enfant et avec mention des jours travaillés ;
- Les justificatifs en cas d'octroi de subsides/rentes/indemnités versés par les organismes publics (subsidés caisse-maladie, PC familles, rentes, RI, aide au logement, etc.) ;
- Toutes autres pièces jugées utiles.

Les montants déclarés sans pièce justificative ne sont pas pris en compte et le tarif maximum est appliqué.

Par sa signature, le Représentant Légal atteste de l'authenticité des informations ci-dessus, déclare avoir pris connaissance et accepté les règlements du RAT et de la structure d'accueil. Il s'engage à fournir, chaque année fiscale, les documents nécessaires pour le contrôle annuel des revenus, en l'absence des justificatifs, un supplément de 30% rétroactif au 1er janvier de l'année de révision, voire le tarif maximum est appliqué. Ces informations sont traitées avec confidentialité, la véracité des documents et des chiffres fournis peut toutefois être vérifiée à tout moment.

Remarques :

Lieu et date :

Signature(s) du/des parents :

Le règlement du Réseau d'Accueil des Toblerones, art. 5.1. « Le calcul du revenu déterminant », est disponible sur :

<https://www.reseautoblerones.ch/>